AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_91-DE
Reçu le 19/04/2023

2023/ 91 du 13 avril 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 13 avril 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 06 avril 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil -Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard - Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin - Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléants présents	3	Bruno Beuque (Commune de Bouteilles St Sébastien) Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil) Sarah Cudmore (Commune de Montagrier)
Titulaires absents	15	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Joël Constant – Francis Lafaye – Laurent Casanave – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Muriel Morlion
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Romain Perruchaud Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Pierre Guigné à Didier Bazinet Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_91-DE
Reçu le 19/04/2023

DELIBERATION N° 2023 / 91 : (Code Nomenclature /522)
DATE : 13 AVRIL 2023
RAPPORTEUR : Patrick Lachaud
OBJET : Mandat spécial élus conseillers communautaires

5ème participation de la CCPR à l'évènement « Osez le Périgord Autrement » organisé par l'agence Périgord développement à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris les 24 et 25 mai 2023 - Mandat Spécial pour les élus Conseillers Communautaires.

Dans le cadre du partenariat développé avec l'agence Périgord développement et de l'opportunité de présenter le territoire du Ribéracois à des investisseurs et porteurs de projets de région parisienne qui souhaitent s'implanter en Dordogne, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la participation de la CCPR à cette nouvelle édition à laquelle participeront : Sara Wenig – Responsable du Pôle et Patrick Lachaud – Vice-Président en charge du développement économique.

Aussi, le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial.
(articles L 2123-8 et R 2123-22-1).

Le mandat spécial doit être conféré aux élus par une délibération du Conseil Communautaire : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la Communauté de communes car les membres de l'assemblée intercommunale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la Communauté de communes.

Il est proposé de conférer un mandat spécial à Monsieur Patrick Lachaud, Président de la commission Développement Economique et Touristique, pour représenter la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois au salon « Osez le Périgord autrement » à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris les 24 et 25 mai prochain.

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois prendra en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement (Décret N°2006-781 du 03/06/2006, modifié par les arrêtés du 26/02/2019 et du 11/10/2019).

AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_91-DE
Reçu le 19/04/2023

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise la Responsable du service développement territorial à participer à cet évènement ;
- Donne mandat spécial à Monsieur Patrick Lachaud pour son déplacement au salon « Osez le Périgord autrement » à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour :
Votes contre :
Abstentions :

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 13 avril 2023
Yves Mahaud

Signé électroniquement le 18/04/2023 à 18:53
par Didier BAZINET

AR Prefecture

024-200040400-20230413-2023_91-DE
Reçu le 19/04/2023